

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 30

N°015

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 23 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 janvier 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés : PLEE Eric ,KAMALA Kilani ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Marc RUER
Madame Thérèse MBONDO	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Nourredine KADDOURI	Madame Djamila AISSAOUI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Mise en œuvre et déclinaison d'un projet relatif à la réduction de l'impact du tabagisme sur la santé des habitants

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 permettant à la Maire, après délibération du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu les articles L6323-1 et suivants du Code de la santé publique prévoyant l'exercice et les missions des Centres de Santé ;

Vu les articles L.1435-8 à 1435-11, R.1435-16 à R.1435-36 du Code de la santé publique ;

Vu le Programme National de Lutte contre le Tabac 2018-2022 et ses déclinaisons régionales et départementales ;

Vu le Projet Régional de santé 2018-2022 prévoyant différents axes d'intervention dont l'agissement en concertation et en coordination avec les acteurs du territoire dans une approche de parcours de santé ;

Considérant l'investissement de la Ville dans les actions visant à favoriser les comportements favorables à la santé ;

Considérant le caractère innovant du projet qui promeut le développement des compétences psychosociales mais également le renforcement du lien avec les structures et les professionnels de la Ville au bénéfice d'un meilleur accompagnement de la population ;

Considérant l'intérêt pour la Ville, au regard de ses caractéristiques, de promouvoir la prévention et l'accompagnement de ses habitants contre le tabagisme.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'octroi de la subvention relative au projet de lutte contre le tabagisme à Aubervilliers par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France pour la déclinaison du projet de Lutte contre le tabagisme à Aubervilliers.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer la convention correspondante pour le montant de 162 000 €, versé en 3 fois (56 000 € au titre de l'année 2018, 56 000 € au titre de l'année en 2019 et 50 000 € au titre de l'année en 2020).

DIT que la subvention sera versée sur la ligne 503A – 74 - 74718

Reçu en préfecture le : 25/01/19
Publié le : 25/01/19
Certifié exécutoire : 25/01/19

La Maire,
Meriem DERKAOUI

